

Chapitre V :

Distinguer son intérêt et partager celui d'autrui.

Comment distinguer son intérêt personnel de l'intérêt collectif ?

A) Intérêt personnel et intérêt collectif.

- L'intérêt personnel ou individuel c'est ce qui est avantageux pour soi-même, c'est faire ce que nous voulons.
- L'intérêt collectif représente ce qui peut être avantageux à un groupe.

B) Agir dans l'intérêt collectif c'est agir pour le bien de tous.

- L'intérêt personnel peut s'opposer à l'intérêt collectif, il y a donc conflit d'intérêts.
- En France, nous sommes en démocratie (le pouvoir appartient au peuple), les lois sont faites en fonction de l'intérêt général et du bien commun (**bonheur partagé par tous, richesse commune qui permet à chacun d'en profiter**). Les lois permettent de vivre en harmonie, sans nuire aux autres (exemple du tapage nocturne : faire du bruit pendant la nuit gêne le sommeil des autres).
On parle aussi d'intérêt général (**ce qui est avantageux pour toute la société**).